



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

ARRETE N° 16 - 168

Pôle Architecture et patrimoines
Conservation régionale
des monuments historiques
Site de Clermont-Ferrand

**Portant radiation d'inscription
au titre des monuments historiques
d'une borne armoriée à Saint-Beuzire (Puy-de-Dôme)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 7 août 1963 portant inscription au titre des monuments historiques de la borne armoriée située dans le tertre du fossé en bordure de la parcelle n°595 section D du cadastre à la limite des communes de Gerzat et de Saint-Beuzire à Saint-Beuzire (Puy-de-Dôme),

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 3 décembre 2015,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la borne armoriée de Saint-Beuzire a disparu depuis le milieu des années 1960,

Arrête

Article 1^{er} : Est radiée de son inscription au titre des monuments historiques la borne armoriée de Saint-Beuzire qui était située sur la parcelle n° 595 figurant au cadastre section D (actuelle parcelle n° 17 section YL) conformément au plan ci-joint.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques susvisé du 7 août 1963.

Article 3 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4: Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

18 MARS 2016

Fait à Lyon le

Le Préfet
de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

M. DELPUECH
Michel DELPUECH

Département :
Puy de Dôme

Commune :
SAINT-BEAUZIRE

Section : YL
Feuille : 000 YL 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/02/2016
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Borne armariée

18 MARS 2016

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de topographie et de gestion
cadastrale de Riom
49 Rue de Toulon BP 47 63201
63201 RIOM CEDEX 01
tél. 04-73-64-49-59 - fax
ptgc.630.riom@dgiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Vu pour être annexé
à l'arrêté n° de la Région
du Auvergne-Rhône-Alpes
du Préfet du Rhône

16 - 168

